



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## MINISTÈRE DES ARMÉES



ÉTAT-MAJOR

DE ZONE DE DÉFENSE DE METZ

28 AOUT 2017

Metz, le

N° 505546/ARM/EMA/EMZD Metz/DIV.ADF/B.SE

ARRIVEE

28 AOUT 2017

A.P.

Le général de corps d'armée Jean-Louis PACCAGNINI,  
gouverneur militaire de Metz,  
officier général de zone de défense et de sécurité Est,  
commandant de zone Terre Nord-est,  
commandant des forces françaises  
et de l'élément civil stationnés en Allemagne

à

Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer de la Somme

**OBJET** : Elaboration – PLUi de la Communauté de Communes de Haute Somme (80).  
**REFERENCE** : Courriel du 25 août 2017.  
**PIECE JOINTE** : Un plan.

Par correspondance visée en référence, vous m'avez demandé de vous indiquer, afin de les porter à la connaissance du président de la Communauté de communes de Haute Somme, les éléments visés à l'article R 121.1 du code de l'urbanisme et autres informations relevant de ma compétence, utiles à l'élaboration de son plan local d'urbanisme intercommunal.

Après étude, j'ai l'honneur de vous faire connaître que les communes de :

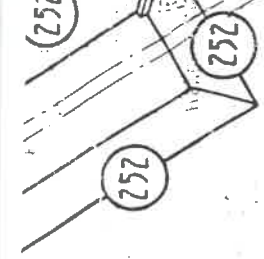
- Aizecourt-le-Bas, Epehy, Equancourt, Etricourt-Manancourt, Fins, Guyencourt-Saulcourt, Hervilly, Hesbécourt, Heudicourt, Liéramont, Longavesnes, Marquaix, Mesnil-en-Arrouaise, Nurlu, Roisel, Ronsoy, Sorel, Templeux-la-Fosse, Templeux-le-Guéard, Tincourt-Boucly et villers-Faucon sont grevées par la servitude T7 relative à l'aérodrome de Cambrai-Niergnies où l'altitude limite à ne pas dépasser est de 252 mètres NGF, approuvée par arrêté interministériel du 23 août 1973. Cette servitude est gérée par l'unité de soutien de l'infrastructure de la défense de Lille – 20 rue du réduit – 59046 Lille.

Par ailleurs, aucun immeuble militaire n'est implanté dans l'aire d'étude et aucun projet d'intérêt général n'y est envisagé.

Je ne souhaite pas être associé aux réunions du groupe de travail en charge de l'élaboration de ce document d'urbanisme mais désire recevoir, pour avis, le projet arrêté.

Par délégation,  
Le lieutenant-colonel Philippe D'ORGLANDES  
chef de la division appui des formations  
par suppléance

COPIES :  
COMBdD Creil  
USID Creil



T7 Cambrai  
Niègros

0 Gr 70  
0 Gr 90  
0 Gr 50  
National